

COMMUNE DE SAN GAVINO DI TENDA

Compte rendu de la séance ordinaire

du jeudi 29 octobre 2020 à 17 h 30

Présents : TOMI Christian, BLAZEJEWSKI Daniel, MATTEI San Marc, MORI Jean-Luc, REAL Patrick - **Absents** : BRAL Michèle, MORI Eric - **Représentés** : NEANT
Secrétaire(s) de la séance: Daniel BLAZEJEWSKI

Ordre du jour :

- **Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet,**
- **questions diverses.**

Délibérations du conseil :

Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent d'**Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe**, d'une durée de **14 heures** de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} Classe, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés dans des emplois permanents à temps non complet (le cas échéant si création d'un emploi à temps non complet),

VU le décret n° 2006-1 690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal porte aux voix et à la majorité, **DECIDE** :

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,

- de créer, un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe, relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} Classe, échelle C3 de rémunération, d'une durée de service hebdomadaire de 14 heures,
- de pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

NBRE DE VOTES EXPRIMES : 5

POUR : 5 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS et REFUS DE VOTE : 0

**Le Maire
TOMI Christian**



**Nombre de membres
en exercice:** 7

Séance du 29 octobre 2020

Présents : 5

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 21 octobre 2020, s'est réunie sous la présidence de Christian TOMI
Sont présents: Christian TOMI, Daniel BLAZEJEWSKI, San Marc MATTEI, Jean-Luc MORI, Patrick REAL

Votants: 5

Représentés: NEANT

Absents: Michèle BRAL, Eric MORI

Secrétaire de séance: Daniel BLAZEJEWSKI

Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent d'**Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe**, d'une durée de **14 heures** de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} Classe, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés dans des emplois permanents à temps non complet (le cas échéant si création d'un emploi à temps non complet),

VU le décret n° 2006-1 690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal porte aux voix et à la majorité, **DECIDE** :

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,
- de créer, un emploi permanent d'**Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe**, relevant du grade d'**Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} Classe**, échelle **C3** de rémunération, d'une durée de service hebdomadaire de **14 heures**,

- de pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

POUR : 5 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS et REFUS DE VOTE: 0

Le Maire
TOMI Christian

